

Terre de Riddes

Chapitre de Stanton Richard Frederik, 08.03.1962 de John

Parcelle no 10031, plan no 20, nom local : La Gouille à l'Ours

| <u>Surface totale</u> | <u>Nature des immeubles</u> | <u>Surface par nature</u> | <u>au m2</u> | <u>Biens Fonds</u> | <u>Bâtiments</u> |
|-----------------------|-----------------------------|---------------------------|--------------|--------------------|------------------|
| 961 m2 | | | | 38'440.-- | |
| | Route, chemin | 101 m2 | | | |
| | Pré, champ | 860 m2 | | | |

Estimation officielle par expert : Fr. 274'000.--

Le registre Foncier ne prend pas encore en compte le bâtiment en construction.

En effet, la construction a probablement débuté en 2016 et a été arrêtée en 2017 à la fin du gros œuvre. Pour plus de détail, veuillez vous référer au rapport d'expertise disponible à l'office soussigné ou sur internet www.vs.ch/web/spf/enchères

N.B. :

Une garantie de **Fr. 20'000.--** devra être versée à l'adjudication quel que soit l'adjudicataire, en espèces.

Seules les garanties bancaires irrévocables et illimitées dans le temps, d'un montant équivalent ou un versement sur le compte de l'office des poursuites avant les enchères pourront remplacer les paiements en espèces. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés.

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif et le rapport d'expertise sont à la disposition de tous les intéressés au bureau de l'Office des poursuites dès le **19 novembre 2020**

Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

En outre, ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).